

Mobiles: Orange débranche une antenne relais à Paris

Riverains, opérateurs mobiles et mairie de Paris sont-ils enfin sur la même longueur d'onde? On peut le croire. Pour la première fois, un opérateur, ici Orange, accepte de désactiver une antenne relais de téléphonie mobile jugée trop puissante.

Cette décision, impossible il y a encore plusieurs mois, est la première application de la charte de bonne conduite signée entre les opérateurs et la mairie suite aux angoisses grandissantes des habitants face à la prolifération de ces antennes relais. L'antenne en question se trouve dans le XXe arrondissement de Paris. Elle ne respectait pas le seuil maximal d'exposition aux ondes électromagnétiques fixé à 2 Volts par mètre (V/m), en moyenne sur 24 heures, par la charte parisienne. Après une prise de mesures, puis un réglage inefficace, la mairie a demandé à Orange de désactiver l'antenne. Ce qui a été fait dans la journée. Reste maintenant à régler le cas d'autres antennes qui seraient également trop puissantes. Cette affaire illustre le nouveau comportement plus souple des opérateurs. Car avant la signature de la charte, on assistait plutôt à un dialogue de sourds entre industriels convaincus de l'innocuité de leurs antennes et les riverains inquiets de voir pousser ces antennes un peu partout et notamment au-dessus des écoles.